

BULLETIN MUNICIPAL N° 139**REUNION DU
19 mars 2019**

Personnes présentes, tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur Jérôme DECOUFOUR, Madame Séverine DESVILLERS. Arrivée de Monsieur Antoine DECOUFOUR à 19h30

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud LELEU

Demande de rajout d'une délibération concernant l'attribution d'une subvention

A l'ordre du jour :**Délibération pour embauche saisonnière d'une personne**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le départ en retraite de Monsieur GHYS qui était à temps plein, Monsieur BAUDART est passé de 24h à 35h / semaine mais il est désormais tout seul. Si en période d'hiver, cela est suffisant, pendant les périodes des beaux jours, avec les tontes, les parterres, les tailles etc..., il ne s'en sortira pas. Monsieur LAVOYE, notre cuisinier, est en renfort les mercredis et pendant les vacances (lorsqu'il n'est pas en récupération d'heures). Monsieur le Maire propose donc de prendre une personne à raison de 2 jours modulables dans la semaine du 1^{er} avril au 30 octobre 2019. Suite au courrier distribué dans la commune en février, trois personnes se sont manifestées.

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'agent espaces verts et menus travaux à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 16 heures par semaine du 1^{er} avril au 30 octobre 2019. Cette dépense sera inscrite au crédit du budget primitif 2019. Cette création n'est pas pérenne et sera à représenter à l'avenir si nécessaire.

Monsieur le Maire activera ses contacts pour proposer des solutions d'embauche aux deux personnes qui ne seront pas retenues.

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'embauche d'une personne en contrat hebdomadaire de 16h du 1^{er} avril au 30 octobre 2019.

Délibération pour reprise de concession funéraire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de Monsieur et Madame Dominique DUHAUTOY de rétrocéder à la commune, la concession achetée en 2012. Cette rétrocession devant passer par l'accord du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose au Conseil de reprendre cette concession au prix de vente de 2012, soit 150 euros moins les 25 euros de frais d'enregistrement que devra verser la commune.

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité la reprise de cette concession.

Délibération pour demande de subvention D.S.I.L. (Demande de Soutien à l'Investissement Local)

Par la circulaire du 11 février 2019, Monsieur le Préfet du Pas de Calais a permis des dotations pour soutenir l'investissement des communes. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour l'obtention d'une subvention. Cela concerne le projet E.N.I.R. (**E**coles **N**umériques **I**nnovantes et **R**uralité) dont nous avons déjà lancé une demande de subvention le 30 octobre 2018 auprès du Ministère de l'Education Nationale.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons déjà profité en 2016 et 2017 de ce type de subvention.

Le plan de financement est le suivant :

Coût prévisionnel 13.016,50 € H.T.

Demande de subvention Education Nationale
7.000,00 € 53%

Demande de subvention D.S.I.L.
3.653,20 € 27 %

Part communale 2.663,30 € 20 %

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la demande de subvention dans le cadre du D.S.I.L.

Arrivée de M. Antoine DECOUFOUR 19H30

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2018

Monsieur le Maire a remis à chaque membre du conseil, différents documents pour l'étude du compte administratif. Aucune question ne lui est parvenue en retour. Il demande cependant aux membres du conseil si quelqu'un souhaite des explications.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été établi en Octobre 2014 par la commission finance, une extrapolation financière pour la durée du mandat. A ce jour, nous constatons que notre capacité d'auto-financement est en baisse due notamment à la baisse des dotations de l'état et de l'arrêt du financement des C.A.E. Tous les autres résultats sont conformes à nos prévisions. Cela veut notamment dire que nos prochains investissements devront ou très bien subventionnés ou pris sur nos réserves financières.

Monsieur Jean-Paul LELEU présente les comptes de l'année 2018, faisant apparaître les chiffres suivants :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultat de l'exercice2</u>
Fonctionnement	386.888,84	420.295,32	+ 33.406,48
Investissement	153.338,95	136.579,26	- 16.759,69
Résultat de l'exercice 2017	540.521,84	556.874,58	+ 16.646.79

En tenant compte des résultats reportés 2017, le résultat de clôture sera de 102.170,27 €. Cette année, il n'y a pas de restes à réaliser.

Décision du Conseil municipal → (Monsieur Le Maire se retire pendant que Monsieur Jean-Paul LELEU, 1^{er} adjoint passe au vote du Compte Administratif :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire est invité à revenir dans la salle de réunion et passage au vote du compte de gestion.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire informe le conseil que les taux actuels sont les suivants :

Taxe d'habitation	12,36 %
Taxe foncière sur le bâti	14,46 %
Taxe foncière sur le non bâti	32,67 %

Ces taux n'ont pas été modifiés depuis 2003.

Monsieur le Maire montre au conseil un tableau reprenant les différentes recettes fiscales des dernières années. Si nous ne changeons pas les taux, grâce à l'augmentation des bases fiscales (dues notamment aux nouvelles constructions), nous aurons une hausse des rentrées fiscales locales de 3,5%. Afin de préserver le pouvoir d'achat de notre population et sachant que les investissements 2019 seront raisonnables (nous ne dépenserons que ce que nos finances le permettront au vu des subventions obtenues), Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux 2019.

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération

Délibération pour acceptation d'une subvention départementale

Monsieur le Maire rappelle au conseil que pour réclamer le versement d'une subvention départementale accordée par le Département, il y a lieu de délibérer pour pouvoir en obtenir le versement.

Cela concerne l'aide accordée au titre du F.A.R.D.A. pour la réfection de chaussée rue du Fresne, du Val, du Guet et de la chapelle pour un montant de 15.000€ soit 37% du H.T. des travaux voirie pour un montant estimé à 40.781,95 € H.T.

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération

Questions diverses

- Monsieur le Maire annonce le décès de Monsieur Christian ANDRIEU, maire de HOCQUINGHEM

- Monsieur le Maire propose de déplacer le bureau de vote du 26 mai dans la salle des

associations pour les élections européennes. En effet, ce sera le jour de la ducasse et après réflexion avec le Comité des fêtes, ce sera la meilleure solution afin d'assurer le stationnement des votants. Pour la population bloquée par la brocante, elle pourra se rendre au bureau de vote soit à pied, soit en voiture à condition d'avoir garée préalablement son véhicule en dehors de la zone des brocanteurs. Seule la rue de la mairie sera accessible, mais uniquement pour aller voter. Il ne faut pas négliger également la possibilité de faire une procuration à quelqu'un. Un service d'ordre sera assuré par des membres du comité des fêtes afin de filtrer le passage dans la rue de la Mairie. Monsieur LELEU Arnaud sollicite à ce titre les bénévoles pour cette journée et remercie d'avance la population de sa compréhension.

- Monsieur le Maire demande aux conseillers de se positionner pour le bureau de vote du 26 mai

- Monsieur le Maire est intervenu lors du dernier conseil communautaire de la CCPO. Celle-ci a bénéficié d'un rattrapage d'arriérés de fiscalité professionnelle inattendu sur plusieurs exercices antérieurs, à hauteur de 882.041 €. Au vu de cette bouffée d'oxygène, Monsieur le Maire a demandé que les communes de la CCPO ayant été pénalisées en 2018 sur la Dotation Nationale de Péréquation (moins 8.822€ de dotations pour Landrethun) à cause de l'intégration de communes de l'ex-CCSOC, puisse être compensée en tout ou partie de cette perte. Monsieur le Président étudiera cette demande pour une intégration éventuelle dans le BP 2019 de la CCPO, après avoir demandé aux services de l'état la somme que cela représente pour toutes les communes impactées.

- Monsieur le Maire a reçu une proposition pour un distributeur de viande. Il pose la question au conseil sur la pertinence d'un tel service. La proposition est rejetée.

- Rentrée scolaire : Nous devrions avoir un effectif entre 115 et 120 élèves à la rentrée

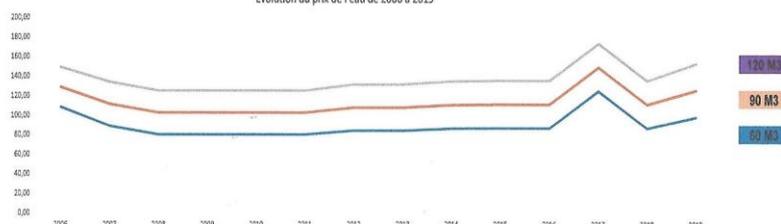
caractérisée par des classes très chargées du CP au CM2 et une baisse en maternelle.

- Monsieur le Maire, en qualité de vice-président de notre syndicat des eaux (S.I.R.A) a participé aux dernières réunions notamment celles relatives au prix de l'eau. Si en 2017, le S.I.R.A. a perçu deux fois l'abonnement pour se mettre en conformité sur les termes « échus et échoir », le prix de l'eau est relativement stable depuis 2006. Une hausse de l'abonnement et du prix de l'eau a été décidé le 27 février. Cette hausse sera d'environ 7%. Malgré cette augmentation, le nouveau prix de l'eau restera le moins élevé du Calais et des communautés de communes voisines et moins élevé que notre tarif en 2006

Evolution du prix de l'eau au S.I.R.A. entre 2006 et 2019 en H.T. sans les taxes et redevances

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Abonnement	67,5000	43,8800	35,1000	35,1000	35,1000	35,1000	36,8800	36,8800	37,7800	37,9700	37,9700	75,9400	37,9700	43,5000
Eau	0,6800	0,7500	0,7500	0,7500	0,7500	0,7500	0,7875	0,7875	0,8070	0,8112	0,8112	0,8112	0,8112	0,9100
Pour 60 M3	108,30	88,88	80,10	80,10	80,10	80,10	84,11	84,11	86,20	86,64	86,64	124,61	86,64	98,10
Pour 90 M3	128,70	111,38	102,60	102,60	102,60	102,60	107,74	107,74	110,41	110,98	110,98	148,95	110,98	125,40
Pour 120 M3	149,10	133,88	125,10	125,10	125,10	125,10	131,36	131,36	134,62	135,31	135,31	173,28	135,31	152,70

Evolution du prix de l'eau de 2006 à 2019



Evolution facture 2018 à 2019

	2018	2019		
Abonnement	37,9700	43,5000		
Eau	0,8112	0,9100		
Contrat de ressource	0,0433	0,0433		
Redevance Prelevement	0,0628	0,0628		
Redevance Pollution	0,3880	0,3500		
TVA	5,50%	5,50%		
Pour 60 M3 TTC	122,68	132,37	9,68	108%
Pour 90 M3 TTC	164,00	175,60	11,61	107%
Pour 120 M3 TTC	205,31	218,84	13,53	107%

- Monsieur le Maire tient à remercier les différentes commissions municipales (Environnement, personnel communal, comité des fêtes, Journal communal, voiries) pour s'être réunies. D'autres vont se tenir prochainement (CCAS le 26 mars, Impôts le 30 mars, Finances le 2 avril). Cela est important pour le bon fonctionnement de la commune que les

proposition ou décisions soient élaborées au sein de ces commissions ainsi que la transmission d'informations.

- Monsieur le Maire a reçu en mairie, en présence de Monsieur Jean-Paul LELEU des représentant du Département pour avancer sur certains dossiers :

- Une programmation pour 2020 du goudronnage de la rue de l'église a été demandée. En contrepartie, la commune devra bordurer quelques endroits de cette départementale. Monsieur Frédéric COUSSIN signale qu'il y aura lieu de prévenir le S.I.R.A. car une conduite d'eau très ancienne serait à remplacer. Monsieur le Maire en prend acte.

- Le curage du fossé de la rue de l'église sera réalisé prochainement

- Un point sur le projet de voirie 2019 et 2020 a été réalisé au vu des subventions demandées

- La commune a demandé l'aide juridique du Département (service gratuit) pour clôturer un ancien dossier : Celui du terrain « sans maître » à côté du 1911, route du Val.

- Monsieur le Maire revient sur la précédente réunion de conseil sur le positionnement du poteau incendie rue de la Chapelle. Au vu de la pertinence de la question soulevée par Monsieur Frédéric Coussin et après visite du chantier avec le S.I.R.A., le poteau sera finalement installé sur le pignon de la dépendance de l'habitation au 851, rue de la chapelle. Cela permettra d'une part d'avoir une pression suffisante (que nous n'aurions pas eue plus haut dans la rue à cause de l'altimétrie par rapport au château d'eau de West-Yeuse) et du respect de 200 mètres maximum par rapport à la dernière maison.

- Monsieur le Maire informe que les travaux de rénovation de la salle des aînés ont démarré. Vingt centimètres de laine de verre ont été posés au plafond et les dalles ont été changés. Le club de billard s'est engagé à repeindre les murs prochainement.

- L'appartement au presbytère a trouvé preneur depuis le 15 mars

- Monsieur le Maire invite l'ensemble du Conseil à l'opération des Hauts de France appelé « Ensemble, nettoyons notre région ». Le rassemblement est prévu le dimanche 24 mars à 9h30 au départ de la mairie.

- Monsieur Fabrice PARIS attire l'attention de Monsieur le Maire sur la dangerosité de la maison, sise 553 Rue de l'église. Avec les coups de vents récents et au vu de cette toiture en piteux état, les risques d'accidents sont élevés. Monsieur le Maire pense que la succession vient d'être engagée et que cela devrait s'arranger d'ici la fin de l'année. Mais il va cependant se rapprocher de la famille pour en avoir confirmation.

⇒ Prochaine réunion de conseil pour vote du budget : Le jeudi 11 avril à 19h

Fermeture de la mairie

Vendredi 29 Mars

Samedi 30 Mars

Vendredi 5 Avril

Semaine du 15 au 20 Avril

Disponibilité salle du « Bois Clet pour location

Avril : Week-end du 21 avril

Week-end du 28 Avril

Août : Week-end du 18 Août

Décembre : Week-end du 22 décembre

Prochaines manifestations :

Dimanche 7 avril : Parcours du cœur
Ball-trap

Samedi 20 avril : Raid Aventure au stade

Lundi 22 avril : Œufs de Pâques

Dimanche 28 avril : Bourse aux plantes

Ferme Ouverte Maillard

Mercredi 8 mai : Commémorations

Samedi 25 mai : Course cycliste

Dimanche 26 mai : Ducasse – Brocante

Elections Européennes